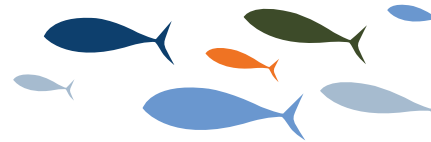


Cap sur Le Bono!

Bulletin Municipal
2024





Sommaire

- 3** Mot du Maire
- 4** L'équipe municipale
- 5** Finances
- 9** GMVA
- 14** Urbanisme
- 17** Domaine maritime et patrimoine
- 20** Histoire
- 23** CCAS
- 24** Communication
- 25** Enfance Jeunesse
- 35** Vie associative & culturelle
- 37** Conseil départemental
- 39** Tribune opposition



Directeur de la publication : Yves Drévès

Comité de rédaction : Valérie Deimat, Alain Brulé, Marie-Hélène Le Golvan, Marcel Lucas, Anne-Sophie Barrère, Emmanuelle Rotiel et Pierre Barel.

Photos : Anne-Sophie Barrère, Pierre Barel, Marie-Anne Le Porho, Bruno Guillemain, Jean-Pierre Le Floch, service enfance jeunesse - ALSH, service communication, Adobe Stock.

Icones: Freepik / Flaticon

Nombre d'exemplaires: 1 600

Réalisation : Service communication - Mairie Le Bono

Impression: IOV Communication - Groupe Imprigraph - Imprimerie Vannes
Parc de Botquelen, 3 All. Gutenberg, 56610 Arradon / Tel : 02 97 40 87 87





Chères et chers bonovistes

Le 15 janvier dernier, j'ai été très heureux de vous présenter mes vœux.

À cette occasion, j'ai dressé le bilan de mi-mandat. Un document de synthèse est à votre disposition si vous le souhaitez sur la page Facebook de la majorité municipale @lebonocapavenir.

Toutes ces actions ont pu être programmées et réalisées dans le cadre d'une gestion adaptée des finances en optimisant les différents services municipaux.

La rénovation de l'accueil de la mairie et l'intégration de l'agence postale communale ont permis une mutualisation des métiers en assurant une continuité de service améliorée.

Nos services techniques n'ont jamais réalisé autant d'aménagements, de sécurisations et d'entretiens des locaux. Cela permet de limiter le recours aux prestataires extérieurs.

La médiathèque, qui a fêté ses 5 ans en 2024, a enregistré une hausse de la fréquentation en proposant toujours plus d'animations.

Le service enfance jeunesse s'est adapté à l'augmentation régulière des effectifs, en particulier pour la partie restauration collective. Les nouvelles propositions d'activités « ados » connaissent un succès grandissant.

Le service maritime poursuit sa mutation et s'engage sur la certification « Ports Propres ».

Le CCAS, grâce à un budget en constante évolution, continue à développer ses actions de solidarité. Je tiens particulièrement à remercier ses élus et bénévoles.

Toutes ces avancées ont été réalisées grâce à l'investissement des agents qui ont répondu présent aux sollicitations des projets de notre équipe municipale.

Depuis 2020, je n'ai pas manqué de marquer mon attachement à une bonne gestion des ressources humaines. La commune de Le Bono est citée comme novatrice dans le Morbihan, dans la valorisation de ses métiers, et la prévention en matière de « *santé au travail* ».

Toutes ces avancées et réalisations ont été financées sans le recours au moindre emprunt.

Il nous faut maintenant avancer sur la suite de notre programme initial, à savoir, l'adaptation de nos locaux pour répondre aux besoins croissants :

- **De la restauration scolaire en projetant une cuisine de production sur site et en circuit court**
- **De l'accueil périscolaire et de loisirs sans hébergement**
- **Des besoins des associations**

Le projet de Pôle Enfance Jeunesse répond à ces objectifs. Il permettra ainsi de libérer les anciennes salles de cantine au bénéfice des associations. Grâce à ce projet **d'intérêt général** l'école retrouvera les espaces actuellement occupés par le périscolaire et l'accueil de loisirs.

Le détail et le financement de ce projet sont précisés dans ce magazine et il ne grève en rien les capacités financières de la commune à préparer les projets futurs.

Avec beaucoup de sincérité et de chaleur, je vous souhaite à toutes et à tous de vivre des moments de bonheur partagés et de fraternité.

Le Maire
Yves DRÉVÈS



L'équipe municipale

VIE COMMUNALE
L'équipe municipale

LE MAIRE



Yves
DRÈVÈS

LES ADJOINTS



Valérie
DEIMAT



Alain
BRULÉ



Marie-Hélène
LE GOLVAN



Marcel
LUCAS

LES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS



Anne-Sophie
BARRÈRE



Pierre
BAREL



Emmanuelle
ROTIEL

LES
CONSEILLERS
MUNICIPAUX



Stéphane
ROLLAND



Christine
ÉVO



Olivier
QUÉRÉ



Marie-Anne
LE PORHO



Thierry
LE RAY



Corine
LE DOUARAN



Roxanne
MADEC



Mickaël
LE MOUROUX



François
VAILLANT



Gaëlle
MANDART-
BEYSSAC

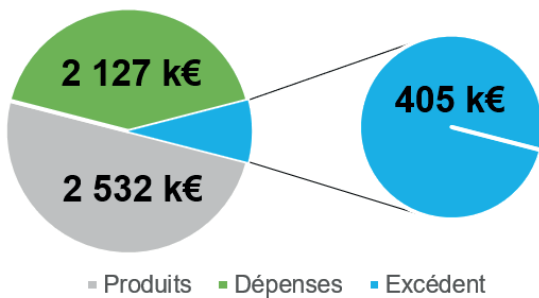


Salomé
TOITOT

Les comptes administratifs de l'année 2023

Après avoir été certifiés conformes par la Direction Départementale des finances publiques, les comptes administratifs de l'année 2023 ont été approuvés le 25 mars 2024 par le Conseil Municipal. Ils retracent le bilan de toutes les recettes et dépenses réalisées au cours de l'année.

Dans un contexte de dégradation générale des finances des collectivités locales, l'excédent est issu d'une bonne dynamique fiscale et d'une gestion rigoureuse des élus et agents communaux. Les dépenses de fonctionnement ont été engagées avec prudence et maîtrise. Les grands équilibres financiers sont préservés. La commune est en bonne santé financière avec des ratios au vert.



L'excédent de fonctionnement de 405 917 € contribue au financement des investissements de 2024.

Les Dépenses de Fonctionnement :

Ces dépenses progressent de 8% sur l'année précédente. Elles incluent les charges de gestion, achats de matériel et fournitures, l'énergie, les contrats d'entretien et prestations de services, les frais de personnel nécessaires à la mise en œuvre des services publics auprès des Bonovistes. Elles ont été impactées par les fortes hausses des prix - coûts de l'énergie - l'envolée des coûts des fournitures et des matériaux - la revalorisation du point d'indice de la fonction publique. Ces charges contraintes à caractère général constituent les postes les plus touchés par l'instabilité des prix.

Les Recettes de Fonctionnement :

Ces recettes évoluent de 9% sur l'année précédente. Elles regroupent le produit des impôts et taxes, le paiement des prestations des services par les usagers et les dotations participations.



Un désendettement régulier, une solvabilité améliorée

Le principal indicateur de pilotage financier analysé est la capacité de désendettement qui doit rester nécessairement inférieure à 10 ans pour préserver la qualité de signature de la collectivité. La commune peut se prévaloir d'une bonne solvabilité financière puisque la capacité de désendettement de la dette 1 205 492 € est de 4 années avec une annuité de 117 466 €.

Le ratio d'endettement par habitant est de 425 € en 2023 pour 481 € en 2022. **L'encours de la dette est totalement sécurisé et son classement en «1A » dans le tableau de la charte Gissler* est des plus rassurants.**

**La signature en 2009 d'une charte (dite Gissler) de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales a permis d'une part, de mettre fin à la commercialisation des produits structurés à risque et, d'autre part, d'améliorer de façon significative l'information des élus et des citoyens sur la dette et les risques liés aux emprunts structurés.*

Les dotations, subventions et participations

Les dotations / subventions / participations de 422 992 € en provenance de l'Etat, de la région, du département et de Vannes aggro illustrent la recherche permanente de financement par la direction générale des services. Ces subventions ont été allouées pour soutenir des programmes considérés comme étant d'intérêt public et qui contribuent au développement de la commune (*Education, Infrastructure, développement économique, services sociaux, environnement, culture et loisirs*)



OPÉRATIONS MAJEURES

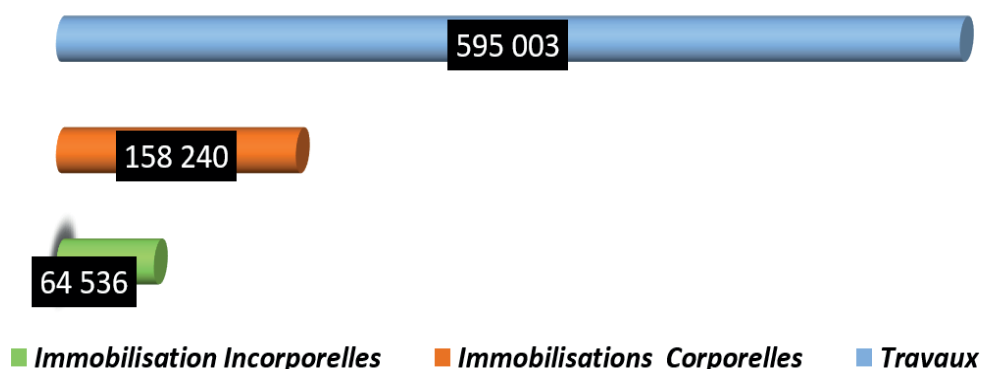
- Éclairage public
- Mairie (*accueil, intégration agence postale, locaux CCAS*)
- Programmes de voiries et plan de mobilité
- Rénovation et renforcement du vieux pont
- Chapelle de Bequerel
- Mesures de préservation du site de l'ancienne école des garçons

AUTRES

- Études et logiciels
- Équipements et matériels pour les espaces publics
- Aménagements urbains et espaces naturels
- Entretiens et améliorations des bâtiments

Les travaux de voirie reste le premier poste d'investissements de la commune avec une enveloppe de 257 872 €

Dépenses 817 779 € d'Investissements 2023



Les recettes 595 943 € d'investissements regroupent :

- Le remboursement de la TVA
- La Taxe d'aménagement
- Les Subventions Etat-Région Département-Vannes aggro
- La Compensation SDEM
- L'excédent de fonctionnement

Elles ont financé 100% des dépenses sans faire appel à l'emprunt ni à l'augmentation de la pression fiscale en équilibre légal avec le budget primitif voté. Les achats courants incontournables ont augmenté dans une fourchette de 6 à 9%.

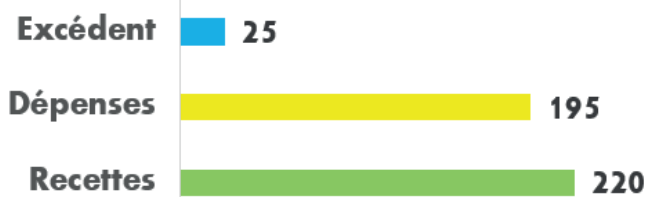
Les efforts constants de chaque agent municipal ont permis une baisse globale des charges à caractère général de 5,20 % soit 30 000 €. Une somme dont les conséquences économiques sont loin d'être négligeables. Par ailleurs, le ralentissement des transactions immobilières pourrait fortement impacter la perception des droits de mutation.



Activité maritime 2023

Les produits 219 825€ de l'activité maritime 2023 est en progression de 14% sur 2022.

L'excédent de fonctionnement de 24 599 € autofinance en totalité les investissements 2023 courants de 24 518 € (*chaînes, bouées, manilles, corps-morts, logiciel de gestion, barge Baboloc...*).



- 255 navires en escale de 1 à 7 jours
- 135 contrats saisonniers forfait 7 mois
- 335 contrats annuels

Budgets 2024

Budget primitif 2024 MARITIME : 351 824 €

L'autofinancement des projets d'investissements 2024 de 24 300 € programmés (*chaînes, bouées, manilles, corps-morts, logiciel de gestion, barge Baboloc, chariots ravitaillement, vélos électrique...*) nécessite l'actualisation des tarifs usagers.

Le conseil municipal a entériné une hausse de 7.37 %. L'annuité des remboursements d'emprunt est de 5 719 €.

- **Fonctionnement : 219 775 €**
- **Investissement : 132 049 €**



Budget primitif 2024 COMMUNAL : 6 114 320 €

Le budget 2024, 4^{ème} de la mandature, est placé sous le signe de l'économie stable et des investissements réalistes malgré le contexte international (*crises sanitaire et énergétique*) et inflationniste dans lequel il est présenté.

Toujours à la recherche de la satisfaction des Bonovistes, ce budget 2024 permet d'améliorer encore un peu plus les services : sécurité, cadre de vie, seniors et action sociale, enfance jeunesse, sport, culture et loisirs, démarches administratives.

- **Fonctionnement : 2 644 150 €**
- **Investissement : 3 470 170 €**



Dotations et subventions de l'État

Les dotations et subventions de l'état sont une source importante de financements qui se raréfies et préoccupent les élus. Les charges de fonctionnement vont quant à elles continuer leur progression. Il est peu probable selon les économistes que les prix reviennent à des valeurs avant inflation car des paliers ont été franchis.

La maîtrise efficace de nos charges courantes entamée depuis 2020 est dans la droite ligne des résultats positifs attendus. La dotation globale de fonctionnement (*DGF*) n'est pas indexée sur l'inflation.

L'État revalorise annuellement les valeurs locatives cadastrales, servant notamment de base pour la taxe foncière, en fonction de l'évolution de l'inflation. Depuis 2010, soit en 14 ans, les conseils municipaux successifs n'ont voté qu'une seule augmentation des taux communaux (+1% en 2016).

Or les revalorisations des bases par l'Etat n'ont finalement pas suivi l'inflation réelle cumulée de +15.63% sur la période évoquée.

Les recettes manquantes constatées et évaluées à 83 000 €, n'ont été compensées que partiellement et les ressources fiscales nécessitent également un ajustement suite à la suppression de la taxe d'habitation.

Par ailleurs, la forte augmentation de certaines dépenses (*énergie, carburant, assurances, subvention au CCAS*) entraîne des charges supplémentaires incontournables et pour un coût de 100 000 € pour le seul exercice 2024.

L'augmentation de 3% du taux de la taxe foncière bâti votée le 25 mars 2024 par le conseil municipal va donc permettre d'assurer la gestion courante de la commune et de maintenir la qualité des services à la population.

La Taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Par décret N°2023-822 du 25 Août 2023, la liste des communes pouvant instituer une majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires a été élargie et notre commune est devenue éligible.

L'objectif de cette fiscalité est d'inciter les propriétaires à remettre sur le marché locatif des logements actuellement sous-occupés ou non-occupés.

Le produit perçu relatif à la taxe d'habitation des résidences secondaires est de 118 572 € en 2023.

À périmètre égal, en 2024 la recette supplémentaire de fonctionnement correspondante sera de 69 000€.

L'impact pour un propriétaire concerné sera en moyenne de 300€/an

Les autres enveloppes budgétaires :

- Subventions aux associations : **17 500 €**
- Participation au fonctionnement du CCAS : **34 140 €**

Les dépenses d'investissement 2024 :

Investissements 2024 en KE

Etudes et Logiciels	43
Biens Equipements	195
Travaux	2830

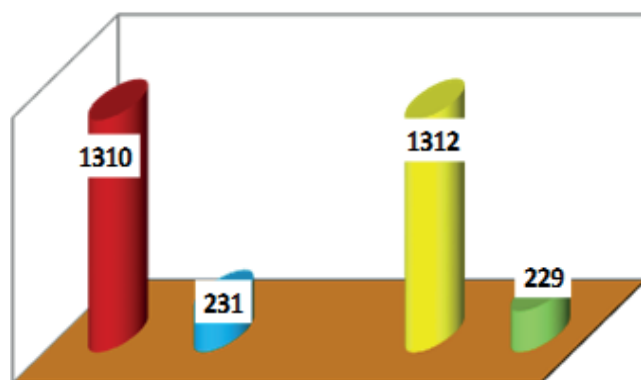
Les économies d'énergie, nouvelle directive

L'Union Européenne a définitivement adopté mi-juillet 2023, sa nouvelle directive sur l'efficacité qui fixe un objectif de réduction annuelle de la consommation d'énergie de 1.90% dans le secteur public. Une obligation qui ne s'appliquera qu'à partir du 1er Janvier 2030 pour les collectivités

Au regard de la très forte tension sur l'accès aux logement bonovistes, et après présentation pour échanges et débats en commission finances du 14 septembre 2023, le Conseil Municipal a décidé de porter la majoration de la taxe d'habitation des résidences secondaires à 60% à compter du 1er Janvier 2024.

La commune comprend 1541 Logements

■ Maisons ■ Appartements ■ Principales ■ Secondaires



Les dépenses d'investissement 2024 (biens, équipements, travaux, Pôle enfance-jeunesse ...) sont de **3 068 000 €** (hors annuité de la dette).

Les subventions d'équipements et dotations attendues sont de **1 908 000 €**. **Soit 61% des dépenses à financer.**

Un emprunt d'équilibre permettra de soutenir l'effort d'investissement en complément de l'autofinancement.

de moins de 5000 habitants. Le texte impose de veiller à ce que au moins 3% de la surface au sol totale des bâtiments publics soient rénovés chaque année pour devenir des bâtiments à énergie quasi nulle ou à émission zéro.



La commune investit dans l'éclairage public :

70% de nos candélabres sont équipés d'ampoules LED en raison de leur efficacité énergétique et de leur longévité. Ces lampes sont moins gourmandes en électricité et permettent un éclairage extrêmement qualitatif et performant. À l'horizon 2027, les LED devraient équiper la totalité de notre réseau candélabres. L'éclairage public et le chauffage représentent

une part importante de la consommation d'énergie de notre commune. Pour réduire les coûts et l'impact environnemental, les agents communaux utilisent des systèmes de contrôle pour réguler l'intensité lumineuse et le chauffage en fonction des besoins. Ces équipements sont associés à la révision des règles d'allumage et d'extinction. Une économie d'énergie de 3 500 € a été réalisée sur une année.

Fonds Chêne

Fonds Chêne. Au titre de la solution technique et informatique acquise pour le suivi de la consommation des fluides (*eau, électricité, bois, fioul*), la commune a obtenu un financement via le fonds Chêne dans le cadre du programme d'action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique (*ACTEE*). Le taux de subvention devrait atteindre les 50% de la dépense réalisée

(engagement de 25 200€ HT). Cette demande de financement a fait l'objet d'une candidature mutualisée avec trois autres collectivités (*Morbihan Energies, Lorient agglomération, Auray-Quiberon-Terre-Atlantique*).



Golfe du Morbihan Vannes agglomération

État de la dette en capital au 1er janvier 2024 :

• Budget Principal	> 31.92%	> 25 204 253 €
• BA Eau Potable	> 22.18%	> 17 511 098 €
• BA Assainissement	> 39.90%	> 31 501 837 €
• BA Transports	> 3.80%	> 3 000 000 €
• BA Déchets	> 1.54%	> 1 214 802 €
• Autres	> 0.66%	> 526 199 €
~ TOTAL	> 100%	> 78 958 189 €

Rappel des chiffres clés :

- Nombre de communes de l'agglomération : **34**
- Superficie : **807.4 Km²**
- Population DGF : **201 730**
- Population INSEE : **178 424**
- Nombre d'emplois permanents : **520**
- Nombre d'élus : **88**
- Budget global consolidé : **352 M€**
- Dépenses d'Équipement consolidées : **83 M€**
- Dette consolidée en capital : **79 M€**

Débat d'orientation budgétaire 2024

Une nouvelle fois, de nombreux facteurs d'incertitude perturbent notre environnement économique et sociale. Les finances publiques évoluent dans un contexte plus que jamais contraint et contrasté, avec une inflation persistante, un ralentissement de l'activité économique, et des zones de conflits impactant les économies nationales.

Ces éléments pèsent directement sur les résultats de notre agglomération au travers de la baisse annoncée sur 2023 et 2024 de la dynamique des recettes de la fraction de TVA qui représentent désormais près de 56% des recettes fiscales brutes du budget principal de l'agglomération.

Les charges de fonctionnement vont quant à elles continuer de progresser. Il est peu probable selon les économistes que les prix reviennent à des valeurs avant inflation. Des paliers ont été franchis. Néanmoins, notre territoire présente

des indicateurs encourageants avec une situation de quasi plein emploi et une dynamique de la population, lui permettant d'afficher ses ambitions. Les projets structurants ne manquent pas comme le pôle d'échange Multimodal, les aménagements cyclables ou le pôle numérique.

L'investissement public local est un carburant de l'économie. Notre agglomération entend en prendre sa part dans la maîtrise de ses capacités financières.



- Les ressources du Budget Principal de l'agglomération augmenterait de 6,10% contre 9,3% en 2023
- Le produit de la Taxe GEMAPI voté en 2022 serait reconduit pour 2024 (arbitrage à venir sur le montant)
- Une partie du produit de la Taxe de séjour est désormais conservée par la communauté d'agglomération
- Les taux de TEOM vont connaître une nouvelle hausse sur 2024

Eau et assainissement

Une convergence des grilles tarifaires des tarifs de l'eau et de l'assainissement est entamée depuis 2022 avec pour objectif d'avoir un prix global harmonisé à l'horizon 2030 sur le territoire communautaire.

Un taux cible a été établi à 11.82% pour 2024.



La Taxe d'Enlèvements des Ordures Ménagères (TEOM)

TOUS LES PAPIERS ET TOUS LES EMBALLAGES
EN PLASTIQUE, EN MÉTAL ET EN CARTON

NOUVEAU ! TOUS LES EMBALLAGES DANS LE BAC JAUNE

✓ bien vider, inutile de laver
✓ ne pas imbriquer les emballages
✓ ne pas mettre de papier broyé

EN VRAI SANS SAC

La Taxe des Ordures Ménagères s'accélère sous l'effet de la hausse des bases et de celles des taux décidés par les EPCI visant principalement à compenser l'augmentation progressive jusqu'en 2025 la taxe générale sur les activités polluantes.

Chiffres Clés :

115 067 tonnes prises en charge dont :

- 35 706 tonnes d'ordures ménagères résiduelles
- 902 tonnes de textile
- 9 807 tonnes de verre
- 10 758 tonnes de papiers et emballages légers
- 56 647 tonnes collectées en déchetterie
- 429 tonnes de cartons issus des professionnels
- 154 tonnes de déchets amiantés

Développement économique

Accompagner les initiatives génératrices d'emplois et d'activités :

Golfe du Morbihan – Vannes agglomération, en tant que chef de file du développement économique, a pour ambition d'accompagner avec un soutien financier les initiatives génératrices d'emplois et d'activités sur son territoire.

APF (Association des Paralysés de France) Entreprises, acteur majeur de développement économique et social de l'agglomération a sollicité une aide auprès des différentes administrations publiques du territoire afin de mener à bien son projet de déménagement du site de Ploeren dans les locaux de l'usine Michelin.



GMVA a accompagné 6 projets d'installation :

Depuis 2020, GMVA a accompagné 6 projets d'installation de jeunes ostréiculteurs sur son territoire dans le cadre d'un suivi avec le CRC Bretagne Sud et d'une aide forfaitaire.

Cette aide, intégrée dans la convention de partenariat avec la Région Bretagne, constitue un coup de pouce pour le renouvellement des chantiers actifs ainsi que la remise en état de chantiers abandonnés.

Prévue initialement pour une durée de 3 ans, il est proposé le renouvellement de la convention avec le CRC Bretagne Sud qui cadre les modalités d'accompagnement.



OPH (office public de l'habitat) :

Au 1^{er} janvier 2023 les OPH du territoire morbihannais ont fusionné en un seul OPH, Morbihan Habitat.

Afin de faire face aux besoins croissants de financements des opérations de logement social, ce nouvel OPH émet des titres participatifs et sollicite les trois collectivités de rattachement, dont 2,5M€ par an pour GMVA.

**morbihan
habitat**



Les Ajoncs – Habitat inclusif à destination des seniors autonomes ont présenté leur concept d'habitat et les projets qu'ils développent sur l'agglomération. Ils souhaitent également solliciter l'agglomération pour une aide à l'investissement complémentaire aux aides PLH pour équilibrer ce type de résidences en centralité.



Bail à construire :

Mise en place de Bail à construire sur les parcelles situées sur les Parcs d'Activités de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération.

Le preneur s'engage à édifier des constructions sur le terrain du bailleur et à les conserver en bon état d'entretien pendant toute la durée du bail. Au terme, le foncier et le bâti retournent dans le patrimoine du bailleur.

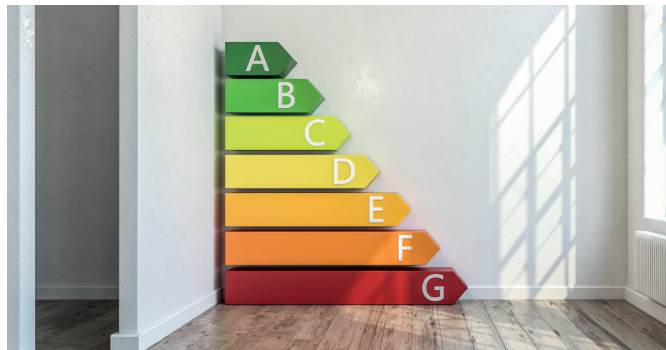
Peut consentir un bail à construction toute personne privée, physique ou morale en capacité d'aliéner, c'est à dire d'être en mesure de vendre ou de transférer la propriété d'un bien.

La mise en place de ce type de bail permettra d'assurer un suivi permanent et exhaustif des mouvements et mutations des entreprises sur le territoire tout en restant propriétaire du foncier.

Le bail à construction existe depuis la loi du 16 décembre 1964 et a été modernisé début 2007, lors de l'entrée en vigueur du dispositif Pass-foncier codifié sous les articles L. 251 et suivants du Code de la construction et de l'habitation.

Performance énergétique :

Des nouvelles mesures nationales vont modifier en 2024 l'organisation et le financement du service public de la performance énergétique de l'habitat. Dans cette attente, et à titre exceptionnel, l'État propose pour 2023 une prorogation du PIG Opération Rénovée qui permet l'accompagnement des ménages éligibles Anah.



Le réseau des médiathèques du Golfe :

- **580 000 documents** disponibles au prêt (*hors journaux et périodiques*)
- **28 200 lecteurs actifs** pour **1 227 771 emprunts** sur un an
- **5 ressources en ligne** : presse, livres numériques, cinéma, jeux et auto formation
- **74 salariés** équivalent temps plein
- **83 interlocuteurs** réseau (*Salariés et Bénévoles*)
- **16.57% de la population** du territoire est inscrite en médiathèque.

Ty INFO Services

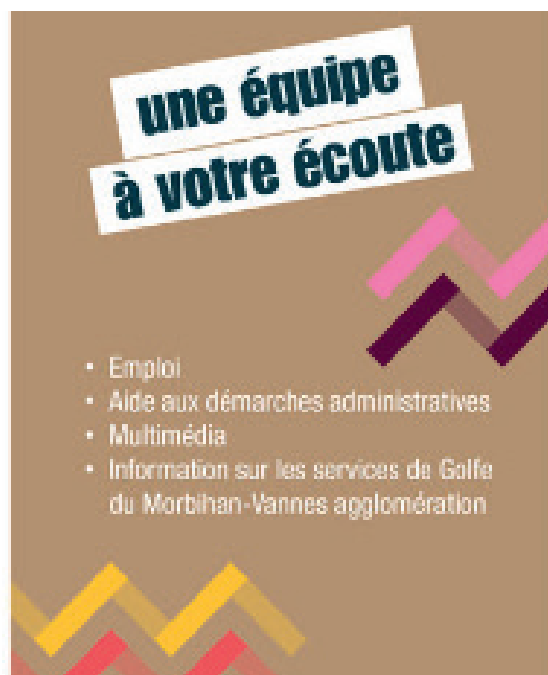
Ty info services, labellisé France Services, offre des permanences dans 8 communes.

Chaque citoyen est accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées pour effectuer ses démarches au quotidien.

Ce sont aussi des lieux ressources pour les demandeurs d'emploi et les entreprises du territoire.

Elle accueille, conseille et oriente les usagers et les professionnels dans leurs démarches, vers les partenaires adaptés.

- **Point accueil emploi**
- **Relais Pôle emploi**
- **Multimédia**
- **Initiation à l'informatique**
- **D'autres formations peuvent être proposées**



BlaBlaCar Daily



BlaBlaCar
Daily

Pour encourager la pratique du covoiturage sur le territoire, l'agglomération s'associe à BlaBlaCar Daily. Pour tout voyage réservé via la plateforme au départ ou à destination d'une des communes de l'agglomération, les conducteurs sont rémunérés et le voyage du passager est gratuit. Pour bénéficier de cette aide, il suffit de télécharger l'application BlaBlaCar Daily et de proposer ou choisir un voyage sur le territoire. Chaque conducteur recevra par passager transporté, 1,50 € pour les 15 premiers Km puis 10 centimes par Km supplémentaire. Au-delà de 30 Kms, il recevra 3 €.



Urbanisme

Valérie DEIMAT / 1^{ère} adjointe au Maire.
Urbanisme, travaux, aménagement du territoire et environnement.

Statistiques 2023

Sur la commune nous observons une légère baisse des autorisations d'urbanisme sachant que la crise du logement est nationale notamment à cause de la rapide hausse des taux d'intérêt depuis 2022.

OBJET	2022	2023
Permis de construire*	24	17
Certificat d'urbanisme	75	68
Déclaration de travaux	136	124

(*): Toutes demandes confondues : permis de construire, agrandissement ou travaux de + de 20 m²

Aménagements fonciers

ZAC SUD : En ce qui concerne la Zac Sud, Morbihan Habitat est en cours de négociation avec les propriétaires pour l'acquisition des terrains.

CITY STADE : À défaut de terrain communal, nous sommes en veille sur les opportunités foncières qui peuvent se présenter pour déplacer le City Stade.

Mobilité

Golfe du Morbihan Vannes agglomération a mis en place début 2023, un service de location de vélos en moyenne et longue durée destiné aux habitants des 34 communes du territoire.

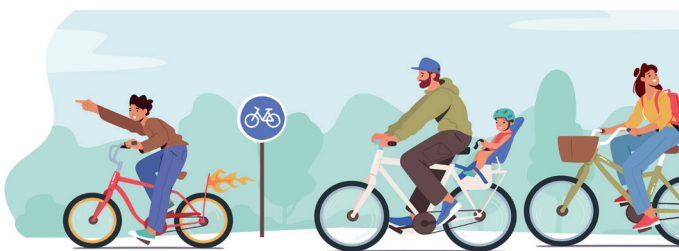
Ce nouveau dispositif vise à développer les mobilités alternatives à la voiture et de faire du vélo un moyen de déplacement accessible à tous. Grâce à cette solution, le cycliste bénéficie d'un service tout-en-un lui permettant de tester ce nouveau mode de déplacement pour les trajets du quotidien.

En quelques mois, les deux premières commandes (460 vélos) ont été entièrement attribuées.

Au regard de l'engouement pour ce nouveau service, l'agglomération envisage d'agrandir la flotte de 172 nouveaux vélos (150 vélos à assistance électrique + 20 vélos cargo longtails nouvelle commande + 2 vélos adaptés aux personnes à mobilité réduite) en 2024.

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire sur liste d'attente en remplissant un formulaire sur le site internet de GMVA.

Attention, en raison d'une forte demande, le délai d'attente est estimé à plusieurs mois.



Pour se déplacer sur le territoire de l'agglomération, le réseau Kiceo propose 20 lignes régulières, complété de services de transports scolaires.

La municipalité a fait plusieurs demandes de nouveaux créneaux notamment à 9 h, 15 h et 16 h vers Vannes mais aussi vers Auray.

Nous avons obtenu 2 créneaux supplémentaires : 9 h et 15 h vers Vannes et en ce qui concerne la liaison vers Auray, une négociation est prévue en 2025.

Réalisation d'une piste cyclable : le départ de la zone de Kérian et elle se termine au giratoire de Baden.

Par ailleurs, nous avons fait part de notre souhait de la réalisation d'une piste cyclable Le Bono - Plougoumelen.





Eaux pluviales : l'urgence d'agir, c'est maintenant !

Certains territoires urbains sont déjà touchés par les aléas climatiques, notamment en périodes estivales où les phénomènes d'îlots de chaleur et de sécheresse sont les plus marqués ou, encore, du fait d'événements pluviométriques exceptionnels générant des inondations.

Ces phénomènes sont amenés à devenir de plus en plus intenses et fréquents.

Nous devons donc rapidement nous adapter à ces évolutions climatiques.



La réglementation du plan local d'urbanisme en vigueur précise que pour tout projet de construction nouvelle y compris annexe et extension, inclus ou non dans une opération d'aménagement d'ensemble, le porteur de projet doit se reporter et être conforme au zonage d'assainissement des eaux pluviales.

Valoriser les eaux de pluie :

De la simple déconnexion de la gouttière à la réalisation d'un puits d'infiltration les techniques de gestion à la parcelle sont nombreuses.

Elles peuvent être associées ou non à un système de stockage et peuvent être panachées en fonction de la configuration du terrain.

Voici des exemples de conception pour gérer et valoriser les eaux de pluie dans les jardins :

1/ La toiture végétalisée : Le rétention des eaux est permise grâce au stockage des eaux au sein de la couche de drainage et du substrat. L'évaporation et l'utilisation par les végétaux (*évapotranspiration*) jouent un rôle essentiel,

2/ Le stockage en cuve ou citerne : Reliées aux gouttières, disposées en surface ou enterrées, elles collectent l'eau de pluie et constituent des réserves pour l'arrosage du jardin. Un système d'infiltration peut venir en complément du stockage pour évacuer le trop-plein.

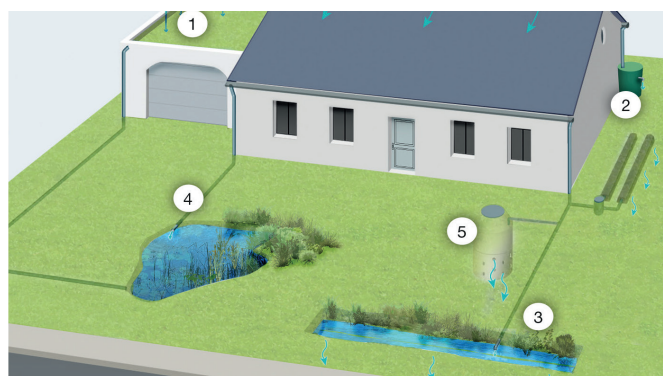


L'eau est vitale, elle façonne nos paysages et nos manières d'habiter et de vivre les territoires.

Les milliards de m³ d'eaux de pluie reçues chaque année constituent plus que jamais une ressource à préserver et valoriser.

La désimperméabilisations et la végétalisation des espaces, l'infiltration, la mise à disposition de l'eau au service du végétal et sa récupération pour des usages de proximité deviennent une priorité

Pour connaître les modalités relatives à l'imperméabilisation des sols vous pouvez consulter sur le site de la mairie du Bono : votre Mairie – onglet Urbanisme – documentation PLU 2019 et ensuite les pages 15-16-17 et 18.



3/ Infiltration par noues et fossés : Simples et faciles à réaliser, ce sont des dépressions créées dans le terrain pour stocker l'eau pendant la pluie et favoriser son infiltration.

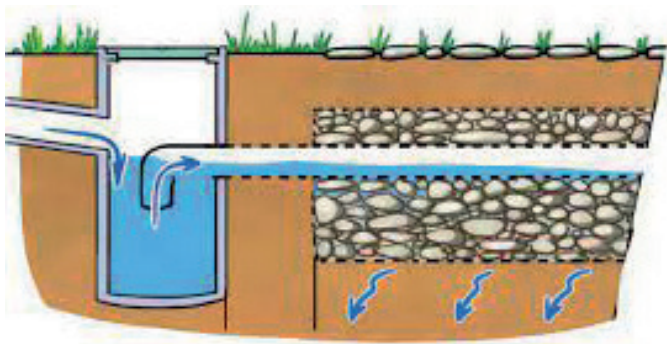
4/ L'infiltration directe naturelle : Il s'agit tout simplement de laisser s'écouler l'eau des gouttières dans le jardin quand la configuration du terrain le permet.

5/ Infiltration « puits d'infiltration » : En buses béton ou plastique, il est un ouvrage de profondeur variable permettant un stockage et une infiltration directe dans le sol.



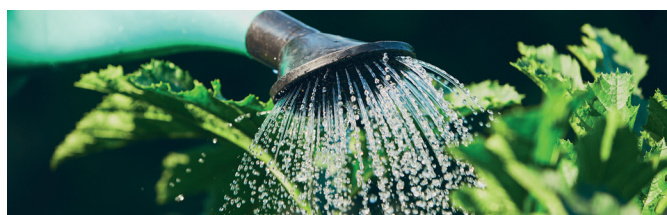
De la même manière :

• **Infiltration par « tranchée drainante »** : C'est une simple tranchée remplie de galets vers laquelle sont dirigées les eaux de ruissellement qui y seront stockées avant de s'infiltrer vers la nappe phréatique.



• **En complément :**

Le stockage en cuve ou citerne : Reliées aux gouttières, disposées en surface ou enterrées, elles collectent l'eau de pluie et constituent des réserves pour l'arrosage de votre jardin. Un système d'infiltration peut venir en complément du stockage pour évacuer le trop-plein.



• **Infiltration par « modules d'épandage »** : Ce sont des structures synthétiques creuses (cagettes, paniers, tunnels etc.) enterrées qui permettent aux eaux pluviales de s'infiltrer dans le sol.



L'ensemble des mesures citées en exemples nécessitent une perméabilité du sol et une profondeur de nappe phréatique suffisantes pour infiltrer les eaux pluviales et un volume de stockage/infiltration adapté aux besoins.

En favorisant l'infiltration naturelle des eaux de pluie sur votre parcelle, cette eau rechargera utilement la nappe phréatique et vous contribuerez à limiter les risques d'inondation et de pollution. Vous agissez pour la protection de l'environnement et la gestion durable de la ressource.

De plus, en les stockant, vous pourrez les utiliser pour l'arrosage de votre jardin. C'est une démarche qui contribue à préserver le cycle naturel de l'eau et nos ressources d'eau potable !

L'agglomération en quelques chiffres

Logement :

• **344 logements locatifs sociaux agréés et financés et 44 Logements locatifs sociaux financés** dans le cadre d'une réhabilitation énergétique

• **1 882 681 € d'aides ANAH et Habiter mieux** pour la rénovation des logements privés dont **1 559 597 € pour les propriétaires occupants et 25 570 € pour les syndicats de copropriétés**





Maritime et patrimoine

Alain BRULÉ / 2^{ème} adjoint au Maire
Affaires maritimes, mouillages et patrimoine.

Les cabanes ostréicoles



La valeur patrimoniale des anciens terre-pleins ostréicoles et leur préservation ont été reconnues par l'État et rendues possible par le transfert de gestion du domaine public maritime acté en 2017.

Engagés dès 2021, les échanges avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), la Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) et le Parc Naturel Régional (PNR) ont permis d'envisager la préservation des

cabanes par leur entretien et leur utilisation par des associations ou des particuliers pour des activités en rapport avec la mer.

Un projet de convention d'occupation temporaire de ces cabanes a été rédigé avec l'aide du PNR et de membres de la commission maritime. Validée par la DDTM, cette convention fixant les règles d'attribution des cabanes, accompagnée d'un guide d'utilisation et d'entretien rédigé par le PNR, est en cours de mise en œuvre. Elle aura une valeur expérimentale et servira de modèle pour l'ensemble du parc.

L'attribution des cabanes selon des critères précis a été confiée au groupe de travail constitué de membres de la commission maritime.

Ladite convention et les modalités associées ont été présentées et validées par le conseil municipal du 6 novembre 2023.

Atlas de la biodiversité communale

La prise en charge par le PNR, prévue pour 3 ans, arrivera à terme en juin 2024. Les actions en faveur de la biodiversité se poursuivent avec des bénévoles et différents partenaires.

Les chemins creux autour de Béquerel :

L'occasion pour 4 étudiants en BTS GPN (*Gestion et Protection de la Nature*) du lycée de Kerplouz de mettre en pratique leurs compétences en faisant découvrir l'importance écologique de ces chemins riches d'histoire.

Opération baccharis :

Cette année, les bénévoles sont intervenus à la pointe du Rocher, côté anse du Paluden, un lieu inaccessible au public où le baccharis était particulièrement dense. Nous nous y sommes rendus avec la barge du service portuaire.





Ici commence la mer, ne jetez rien :

Sensibilisation des enfants du centre de loisirs aux risques de pollution de l'eau de mer par les rejets terrestres.



Plantation d'arbres fruitiers :

Pommiers, poiriers, pruniers, cerisiers, figuiers. Une trentaine de fruitiers ont été plantés dans cinq sites de la commune (l'école, le city parc, espaces verts rue Ferdinand Arnodin et rue Joseph Guingo, ZAC). L'opération a commencé le 15 février dans la cour de l'école où sont également prévus trois chênes et deux érables.

Les oiseaux marins :

Accompagnés par David Lédan, l'ornithologue du PNR, les élèves de CM1 et CM2 observent et apprennent à reconnaître quelques espèces emblématiques de notre région.



Escale au Bono

«Allo, Jérôme ? Ici Yann et Sozig. On a réservé hier pour passer trois nuits au Bono avec notre sloop Cassiopée.» «Pas de problème, soyez les bienvenus, j'arrive. Comme la dernière fois, je vais vous mettre en embossage sur la ligne visiteurs entre les deux ponts.»

Voilà comment peut commencer, par VHF, une escale au Bono. Il y en a eu 255 l'été dernier, d'une durée moyenne de 2 à 3 nuits.

Les bateaux accueillis, plutôt récents, en partie de location, mesurent en moyenne 11 mètres, une longueur en augmentation régulière ces dernières années, correspondant aux classes moyennes supérieures. À bord, souvent des couples ou des familles avec enfants venant majoritairement d'un port situé entre Brest et La Rochelle ; beaucoup d'habités qui reprennent la même bouée depuis des années comme ce couple d'enseignants basés à Pornichet qui veulent une place à la Sarcelle pour pouvoir observer tranquillement les oiseaux.

Parce qu'on ne vient pas au Bono par hasard. Pas de services XXL mais l'authenticité et la tranquillité pour des tarifs raisonnables.

On vient au Bono pour se promener, observer les oiseaux, voir la tombe de Bernard Moitessier...

On peut faire ses courses, profiter des marchés, des bars et restaurants... dommage qu'il n'y ait pas un marchand d'huîtres tous les jours !

De temps en temps, un bateau exceptionnel, tel Alcor II, yacht classique de 26 m pour 3.2 m de tirant d'eau, construit en 1959 en Italie, basé à La Rochelle depuis 2021.

Brexit oblige, moins d'Anglais ces dernières années ; notre port étant pourtant référencé sur leurs guides nautiques depuis des décennies.

Quelques Irlandais et Hollandais. On a même vu un Australien !



Les lieux-dits

Outre le tumulus de Kernourz attestant une présence humaine dès le néolithique (3000 av. J.-C.), quel est le patrimoine le plus ancien de notre commune ?

Le manoir de Kervilio , la chapelle de Béquerel, le château de Kerdréan ?

Non, ce sont les noms des villages dont la signification reflète :

- **le relief** : er Mane (*la montagne, le mont*), Roz (*la colline, le coteau*),

- **l'hydrographie** : Chivelloù (*de Stivel, la source*), er Varkez (*le marais*),

- **la végétation** : Kerderv (*le village des chênes*), er Skaouid (*de skao, sureau*),

- **l'utilisation** : Goveloù (*les forges*), Minic'hi (*le sanctuaire*).

Comme partout en Bretagne, ces toponymes créés au Moyen-âge pour les plus anciens sont les adresses de nos ancêtres depuis des siècles, en témoignent les registres paroissiaux et d'état-civil. Il est donc normal qu'on y soit attaché, comme aux noms de famille.

Afin de conserver l'usage de ces noms, la commission patrimoine a envisagé la mise en place systématique de panneaux

indiquant chacun des lieux-dits de notre commune (*une cinquantaine*). Un groupe de travail s'est rendu plusieurs fois sur le terrain pour faire un état des lieux, repérer les panneaux existants et définir l'implantation des manquants.

Quelle orthographe ?

Ce projet qui sera mis en œuvre dans l'année est purement patrimonial, sans lien direct avec celui de la Poste et d'autres administrations qui veulent des noms de rues et des numéros.

Nous souhaitons donc être au plus près des toponymes utilisés par les anciens, bretonnants vannetais.

Les documents officiels : cadastres, cartes, état-civil... rédigés par des francophones n'étant pas fiables, nous avons fait appel à des spécialistes : l'Office de la langue bretonne (OPLB), l'association Ti Douar Alre et nos bretonnants locaux, Anne-Françoise Le Gouguec et Yann Tatibouet.

Ils ont rétabli l'orthographe et nous ont expliqué qu'en Vannetais, **ar** prononcé **er** correspond à l'orthographe ancienne (*Toul er lann, Corn er houët*).

D'un point de vue patrimonial, ce pronom er peut donc être conservé.



SOUVENIRS D'ÉCOLE

Jeune institutrice, Anne-Marie BOUYER a été nommée au Bono en 1966.

Elle avait 29 ans et y est restée jusqu'à sa retraite en 1993.

1966 :

En arrivant en septembre, j'ai trouvé une école assez importante pour un si modeste bourg : 5 classes de primaire.

Pour les garçons : MM. Le Naour et Tréhin ; pour les filles : Melle Le Gallo que je remplaçais et Mmes Denis et Escoffier. *[Il faut y ajouter deux classes de maternelle]*

Les bâtiments étaient vétustes. Sur les injonctions de l'inspecteur venu me rendre visite pour m'apprendre que l'école du Bono, vu son état, était prioritaire, sur la liste du Conseil général, pour obtenir une forte subvention, je suis allée en parler au maire, M. Tatibouet. Pour un premier contact, l'accueil ne fut guère chaleureux. Objectant que la commune était « pauvre », il n'avait pas l'intention de demander cette subvention. « *Et qui paierait le reste ?* » Il y avait assez d'écoles à Auray. De plus en plus, les parents possédaient des voitures.

Bref, l'école devait rester dans son état avec ses fissures, ses fuites et son aspect vieillot !

En outre, pas de fournitures ni de livres. Pas de téléphone avant 1978 !

C'était un peu compréhensible. La commune n'avait que 20 ans ; la mairie et l'école maternelle venaient d'être construites. Mais quand même !

1968 :

La rentrée avait eut lieu dans une école traditionnelle ; les garçons bien séparés des filles par un muret.

Surgissent les événements de mai 1968 : 3 semaines de grève !

Les esprits commencèrent à s'habituer aux futures transformations sociales.

Fin juin, tous les instituteurs furent conviés, comme d'habitude, pour aller corriger les épreuves du Certificat d'Études à Locminé, Quiberon, St-Jean-Brévelay....



Cet examen, sésame si précieux pour les anciens, allait disparaître sous peu.

Il fallait changer les choses et ce fut fait.

1969 :

Si avant mai 68 il n'était pas question de mélanger garçons et filles, l'école devenait mixte à la rentrée 1969.

Jusque-là, les garçons avaient leurs jeux plus violents : ballons, poursuites... Les filles, elles, étaient plus calmes : ronde, balle au prisonnier, marelle, élastique, etc...

Dès les premiers jours, les pauvres petites se trouvaient bousculées par ces jeunes garçons taquins qui dérangent leurs jeux.

Que de genoux couronnés, badigeonnés d'éosine ! Cela ne dura pas longtemps.

Très vite, ces petites têtes blondes s'habituaient et leurs turbulents compagnons se calmèrent. Tout rentra dans l'ordre.

Le mur de séparation fut abattu.

Les classes étaient un peu plus agitées, mais c'était très raisonnable.

C'est à cette époque que fut construit le nouveau pont ; spectacle inouï surtout pour les élèves habitant Kernours. Ils racontaient la sympathie qui les liait à certains techniciens travaillant à l'ouvrage. Pour eux, quel souvenir !



Mis en service à l'été 1969, ce pont ne fut inauguré qu'à l'occasion des cérémonies du 25^{ème} anniversaire de la commune, le 17 septembre 1972, par Christian Bonnet alors député et secrétaire d'état au logement, en présence de Mme Aline Baron, sœur de Joseph Le Brix.

Les instituteurs étaient conviés à la cérémonie et au banquet chez Mme Le Ménach ; une journée mémorable !

1970 :

Après tous ces bouleversements, il fallait bien moderniser les programmes jugés trop traditionnels. Mme Denis et moi, remplacées par des normaliennes de dernière année, sommes parties trois mois à l'école normale de Vannes (d'où nous étions issues) pour un recyclage complet : maths modernes, grammaire structurale, disciplines d'éveil destinées à remplacer l'histoire, la géographie, les sciences... Riches de toutes ces nouvelles notions, nous avons petit à petit pu adapter notre enseignement aux exigences de l'après 1968.

Les années 1970 :

Avec la municipalité élue en mars 1971, présidée par Marcel Lebacle et influencée par les deux premières femmes conseillères : Mmes Viviane Le Mentec et Marcelle Morio, nous avons commencé à obtenir quelques améliorations. Le chauffage central fut installé en 1973 pour remplacer les poêles à fuel toujours en panne. M. Le Bacle fit ravalier les fameux murs fissurés du bâtiment, rabaisser les plafonds des classes, bitumer la cour...

Une amicale des parents d'élèves fut créée en 1969, menée par Viviane Le Mentec et Marcelle Morio, suivies de quantité de parents.

Le grand moment de l'année, en juin, c'était la kermesse. Tous étaient affairés dans les préparatifs : stands, tombola, pêche à la ligne, petite restauration, ect...

Les élèves défilaient, costumés, de l'école au champ, derrière le cimetière, où se déroulaient les festivités. Le podium était installé et chaque classe chantait ou dansait. Mais le summum, ce fut la fête de druides, en 1990, au tumulus.

Grace aux recettes des kermesses, à l'énergie déployée par les parents, à la bienveillance de la nouvelle génération de maires (*les subventions décuplèrent en 1980 !*), les fournitures et les livres furent enfin gratuits.

Pour réaliser une transition entre la maternelle et le CP, certains parents, sous la direction de Mme Ollier, installèrent un bac à sable dans un coin de la cour à l'ombre d'un tilleul ; un bonheur pour les petits.

7, 8 et 9 Mai 1987 - le centenaire :

Tous les anciens maîtres ayant enseigné au Bono furent invités. Une classe III^{ème} République fut reconstituée avec chants d'époque, leçon de morale... Certains élèves étaient chaussés de sabots et vêtus de costumes bretons. Tout cela fut enregistré et diffusé sur FR3.

De nombreux objets : cahiers, bulletins, livres, diplômes du certificat d'étude, photos... prêtés par les familles furent exposés dans les appartements rénovés de l'école des garçons.

Le lendemain, un spectacle était organisé à la salle Le Ménach où furent présentés des chants, des hymnes louant les débuts et les bienfaits de l'école laïque.

Pour clore tout cela, un vin d'honneur fut servi le dernier jour, sous le préau de l'école, en présence de M. Lainé, maire, de l'inspecteur primaire et de Christian Bonnet, ancien ministre de l'intérieur.



1987-1988

Les intervenants extérieurs :

Il semblait utile de profiter des compétences et des souvenirs de précieux témoins pour comprendre certains aspects de la vie d'autrefois. Joseph Le Douaran et Jeannette Jégo, anciens instituteurs originaires du Bono, nous passionnèrent par leurs récits de la vie pendant la Première et la Seconde guerre mondiale et leurs souvenirs d'école.

Étienne Le Sommer pour la résistance, un paysan, un juge....

Mais rendons surtout hommage à Mme Le Levé, mère d'élève intervenant bénévolement toutes les semaines en arts plastiques. Grâce à elle, les élèves de CM2 avaient remporté le premier prix au concours départemental d'art contemporain au début des années 1990. Une semaine leur était offerte au château de Kerguéhenec.

Le matin cours de sculpture et l'après-midi histoire de l'art dispensés par de vrais artistes. Cette expérience les avait marqués puisque, trente ans plus tard, un ancien élève était fier de me montrer le dossier qu'il avait rédigé lors de ce séjour.

Quel regard peut-on porter sur l'évolution de notre école en près de trente ans ?

Les élèves étaient presque tous originaires du Bono, portaient pour la plupart les mêmes noms de famille, étaient plus ou moins apparentés.

La majorité des parents vivaient de la mer (*pêche, commerce, ostréiculture*). Les autres étaient cultivateurs, commerçants, artisans...

À l'école, nous avions surtout affaire aux mamans qui s'occupaient, souvent seules, avec autorité et sérieux, très bien de leurs enfants, les papas étant en mer.

L'école a progressé grâce au dynamisme de tous : maîtres, parents et à la bienveillance de certains maires : MM. Le Bacle, Lainé et Lacombe.

*Anne-Marie Bouyer
Août 2023*



1950



1952



1983



1984

ACTION SOCIALE

Marie-Hélène LE GOLVAN / 3^{ème} adjointe au Maire
Gestion RH du personnel communal, affaires sociales, CCAS.

Ateliers informatiques

La médiathèque Passe-Port a accueilli des sessions d'initiation à l'informatique. Le besoin d'aide est apparu lors des permanences hebdomadaires de Ty infos services, mis en place par Golfe du Morbihan-Vannes agglomération (GMVA).

Les participants à ces ateliers sont souvent des personnes âgées, mais aussi des demandeurs d'emploi. Trois niveaux d'aide ont été proposés : l'apprentissage de l'outil informatique, la sécurité sur internet et un atelier sur le traitement des photos.

Pour 2024 de nouvelles sessions sont proposées.

Ty info service



Ce service vient en complément du Centre communal d'action sociale (CCAS) et des services de la mairie. Deux conseillères de GMVA assurent des permanences dans les huit mairies (*Île-aux-Moines, île d'Arz, Le Bono, Plougoumelen, Arradon, Baden, Plœren, Larmor-Baden et Baden*). et reçoivent les habitants pour les aider dans leurs démarches administratives (*La Caf, l'Agence nationale des titres sécurités (ANTS), Pôle Emploi, l'Assurance maladie, la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), la Mutualité sociale agricole (MSA) ou encore les finances publiques*).

Contact : 06 59 57 59 28,
tyinfoservices@gmvaglo.bzh

Fonctionnement du CCAS

L'accueil est assuré sur rendez-vous les mardis et jeudis après-midi de 14h à 16h.

Contact : 02 97 57 88 98 ou ccas@lebono.fr

Collecte alimentaire

Une première collecte a été réalisée à l'épicerie du Bono en mai 2023. 350 kg de denrées ont été récoltés. Une deuxième a eu lieu en décembre (*collecte nationale*) et a rapporté 250 kg de produits. Merci à tous pour votre soutien !

Domicile partagé



Bienvenue à la nouvelle coordinatrice aide médico-psychologique (AMP), Stéphanie GODEY.

Conseillère en économie sociale et familiale (CESF)

Depuis 2022 une conseillère en économie sociale et familiale (CESF) intervient dans le cadre du CCAS auprès de personnes en situation de précarité, ayant des difficultés financières, connaissant des problèmes d'accès au logement, de surendettement ou de chômage. Toute personne souhaitant un rendez-vous peut contacter le CCAS.

Services municipaux

Départ à la retraite de 3 agents : Thérèse BAILLY en 2022, Éric TREMELET en 2023, après 34 années dans la fonction publique territoriale et plus précisément aux services techniques. Tiphaine LEMOUX, en fin d'année, qui a aussi effectué la majorité de sa carrière au Bono au service enfance jeunesse.

2 médaillés d'honneur lors des vœux du maire : Éric TREMELET (or) et Jean-Yves CARRÉ (vermeil).





Anne-Sophie BARRERE / Conseillère déléguée
Communication et tourisme

75 ans de la commune



Le programme des festivités était ambitieux et le résultat a été à la hauteur de nos espérances. Jeu de piste familial, interventions et démonstrations de nombreuses associations bonovistes, concerts (*danse bretonne, chants marins, fanfare*), château gonflable et jeux en bois ont fait de cette journée un superbe moment convivial et festif qui restera gravé dans les mémoires. Les Bonovistes ont été nombreux à participer à la photo collective prise par un drone. Petits et grands étaient fiers et ont pris beaucoup de plaisir à poser dans les lettres tracées sur le terrain de football pour l'occasion.

Le clou du spectacle a eu lieu à la tombée de la nuit avec une rétrospective en images projetées sur la façade de la Mairie et la venue de groupes de musique qui ont transformé la place Joseph Le Clanche en une grande piste de danse.

Cet évènement a été une réussite grâce à la participation de nombreux bénévoles des associations, l'engagement des agents de la commune et l'enthousiasme de chacun à faire de cet anniversaire un magnifique souvenir.

Gestes de 1^{ers} secours

Le 30 Septembre 2023, la population a pu s'initier aux gestes de premiers secours. Cette présentation a été menée par 3 Bonovistes : un médecin urgentiste du Samu et deux sapeurs-pompiers. Petits et grands ont pu profiter de cette initiation, autour de 3 ateliers : la conduite à tenir en cas de personne inconsciente, le massage cardiaque avec utilisation d'un défibrillateur et la détresse respiratoire. Il a pu être rappelé aux participants que la commune est équipée de 7 défibrillateurs (*la médiathèque, le parking de l'école, la place du marché, le port, vestiaire du stade, salle Viviane Le Mentec, salle Jean Le Mené*).

Pot de bienvenue des nouveaux arrivants

Cette année ce moment convivial a été organisé pour la première fois à l'occasion du forum des associations le samedi 9 Septembre. Ce nouveau format a permis à nos nouveaux arrivants de rencontrer la municipalité tout en profitant de la présentation du tissu associatif de la commune. Une quarantaine de personnes a eu l'occasion de se présenter et a reçu en cadeau de bienvenue, un an d'abonnement à la médiathèque.

Halloween

Cette année, les membres de la commission communication ont souhaité fêter Halloween, en proposant une soirée spéciale.

Il a donc été proposé à l'ensemble des associations de participer à cet évènement.

Nous remercions vivement l'Amicale de l'école Jean Louis Etienne et sa machine à pop-corn, La Société Nautique du Bono avec sa déclinaison de petits gâteaux sucrés/salés, Récréative avec son vin chaud. Sans oublier l'ensemble de nos petits monstres, diables et sorcières en tous genres pour cette Halloween Party qui a régalé petits et grands !!



L'agglomération en quelques chiffres

Tourisme :

- **793 789 visiteurs accueillis** à l'office du tourisme et **260 000** en comptant les accueils téléphoniques et demandes par mail. **2 605 870 € de taxe de séjour**
- **53 663 voyages vendus** sur les Petits Passeurs
- **160 000 € de soutien** aux évènements et congrès et **397 493 € de soutien** aux hébergements touristiques
- **42 250 nuitées** au Bono (2022)

Pierre BAREL / Conseiller délégué
Enfance Jeunesse.

Vie scolaire

Activités scolaires en images :

Portes ouvertes et exposition sur les JO, journée tous en bleu contre le harcèlement, bagad de Baden / danse bretonne, médiathèque, découverte des mégalithes/tumulus de Kernours, jardin pédagogique, représentation de théâtre, cérémonies commémoratives, activités nautiques, classe de neige...





Activités autour de l'environnement

Face aux défis que constituent le changement climatique et la protection de l'environnement, l'école JL Etienne a pleinement intégré dans ses programmes et activités la sensibilisation des enfants à ces sujets.

De nombreuses actions sont menées chaque année en lien avec les partenaires du territoire (*commune, agglomération, Parc Naturel Régional...*) parmi lesquelles nous pouvons noter :

- **Le programme Watty** qui permet la venue d'intervenants plusieurs fois dans l'année pour sensibiliser les élèves à la consommation d'énergie ;



Investissements :

À l'école Jean-Louis ETIENNE, dans la continuité des investissements réalisés les années précédentes pour améliorer le confort des élèves en extérieur, un nouveau préau a été installé au mois de décembre 2023 dans la cour des maternelles qui en était dépourvue.

Par ailleurs, le renouvellement et la modernisation du matériel informatique s'est poursuivi avec l'acquisition de bornes wifi pour un meilleur accès internet, d'un tableau blanc interactif pour la classe de CE2 et de nouveaux ordinateurs portables.

Enfin, suite au nécessaire renforcement des mesures de sécurité dans les écoles dû aux récentes agressions d'enseignants, un travail

- **La venue d'un bus itinérant** 100% dédié à la préservation de l'environnement, la gestion des déchets... ;

- **La visite du centre de tri de l'agglomération**

- **La poursuite de l'engagement des classes de CM1 et CM2** dans le programme « Aire Marine Éducative » qui met en avant la préservation de l'environnement sur la zone amont et aval du port.



a été mené concernant la sécurisation avec l'installation d'un visiophone au portail et d'un système d'alerte intrusion dans chaque salle de classe.



Restaurant scolaire – Bilan 2023

Fréquentation du restaurant scolaire en 2023

Comme constaté en 2022, l'année dernière a également vu un taux de fréquentation du restaurant scolaire en progression. Ainsi, ce ne sont pas moins de 164 repas par jour (*21.642 repas sur l'année*) qui sont servis en période scolaire (*contre 154 sur la même période en 2022*).

Les capacités d'accueil de la cantine actuelle

atteignent leurs limites et obligent les agents communaux à adapter leur organisation pour gérer ce flux. Les enfants sont répartis sur 3 services pour que chacun d'entre eux puissent déjeuner dans de bonnes conditions. Les murs ne pouvant être poussés, la création d'un nouveau restaurant scolaire est une priorité !



Repas	-6ans (en moyenne / jour)	+6ans (en moyenne / jour)	total (en moyenne / jour)
Période scolaire (Lun, mar, jeu, ven)	68	96	164
Mercredi (Période scolaire)	22	16	38
Vacances	58	39	97

Repas à 1 € :

La commune a engagé en 2022 un travail permettant une tarification des repas en lien avec les ressources de chaque foyer.

Ce fonctionnement a également permis la mise en place du dispositif « Repas à 1€ » pour limiter au maximum le reste à charge pour les familles les moins favorisées (*quotient familial inférieur à 1000 €*).

Ce sont 4 556 repas qui ont été servis sur la base de cette tarification sociale à 1€ (*soient 21% de la fréquentation du restaurant scolaire*), l'État prenant à sa charge 3€ / repas.



Repas à thèmes :





Contexte économique :

Comme chaque foyer, la commune a subi en 2023 une forte inflation qui s'est traduite par des augmentations à plusieurs niveaux au titre de la restauration scolaire : coûts liés à l'énergie, augmentation des prix d'achats des matières premières, revalorisation des rémunérations pour limiter les impacts de l'inflation...

Cela s'est traduit par une révision des prix de vente des repas au 01/09/2023 par notre prestataire Agora Services de + 8,5% que la commune n'a que partiellement répercutée aux familles.

ALSH – Bilan 2023

Fréquentation de l'accueil de loisirs :

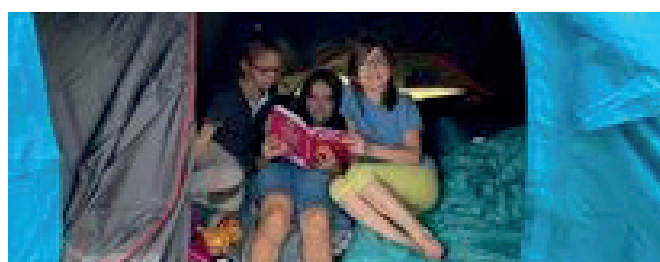
	-6ans (en moyenne / jour)	+6ans (en moyenne / jour)	total (en moyenne / jour)
Mercredi (Période scolaire)	23	10	33
Vacances (Hiver)	22	12	34
Vacances (Printemps)	18	8	26
Vacances (Été)	22	12	34
Vacances (Automne)	21	16	37
Vacances (Noël)	14	19	33

Par ailleurs, ce sont 15 enfants en moyenne qui sont accueillis le matin entre 7h30 et 8h20 avant le début des cours et 55 le soir entre 16h30 et 19h.

Séjours d'été

Les 3 séjours organisés en juillet 2023 pour 40 enfants du CP à la 5^{ème} ont fait le plein bien qu'ayant augmenté le nombre de places par rapport à 2022 pour contenter davantage de personnes (+2 places / séjour) :

- **Pour les CP/CE1** : séjour de 4 jours / 3 nuits « La petite écurie dans la prairie » à Lauzach en immersion avec les animaux
- **Pour les CE2/CM1** : séjour de 5 jours/4 nuits au camping de Val de LANDROUET avec activités sportives
- **Pour les CM2/6^{ème}/5^{ème}** : séjour de 5 jours/4 nuits au camping de Val de LANDROUET avec activités sportives





Temps forts :



Activités ados :

Ouvert au printemps 2022, l'espace jeunes situé aux abords du stade rencontre un vif succès. Dès les premiers mois, des activités ont été proposées à chaque période de vacances (*sport, ateliers artistiques, sorties avec les jeunes de communes voisines, soirées thématiques...*) et permettent à 55 ados de la commune de se retrouver dans un lieu convivial qui leur est totalement dédié.

Face à une demande régulière de leur part, la municipalité a organisé le service pour permettre une ouverture chaque mercredi après-midi hors période de vacances depuis mars 2023. Entre 5 et 10 jeunes viennent chaque semaine pour s'y retrouver.

Initiés dès le début du mandat, des chantiers jeunes sont toujours organisés pendant les vacances scolaires. Ceux-ci offrent la possibilité à 6 ados de participer à des opérations de nettoyage ou d'entretien sur la commune et de bénéficier de bons d'achats culturels.

Au programme cette année, on a notamment retrouvé le nettoyage et la peinture des grilles du cimetière et des modulaires près du stade, ou l'arrachage de baccharis au Berly.

Pour plus d'informations, contactez Margaux via Facebook : @EspaceJeunesLeBono ou par email espacejeunes@lebono.fr.



Activités ados en image :



Nouveau Projet Educatif de Territoire (PEdT)

Le projet éducatif de territoire (*PEdT*) est un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant.

En effet, la diversité des acteurs et des situations pédagogiques multiplie les possibilités pour les enfants de s'épanouir en acquérant différents savoirs, savoir-faire et savoir être.

Depuis le début d'année 2023, des travaux ont été entrepris par la commune (*élus, service enfance-jeunesse et médiathèque*) les partenaires institutionnels (*CAF et Education Nationale*), l'école, les représentants de parents d'élèves, les

acteurs de la petite enfance et les associations bonovistes afin de valider un projet commun. Il permet notamment de lister les moyens, et de fixer les priorités et orientations de prise en charge sur les temps périscolaires.

Ce document, qui fera office de ligne directrice à nos actions pour la période 2023-2026, est consultable sur le site internet de la commune et le portail des familles.



Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Morbihan





Pôle enfance-jeunesse

La fréquentation élevée au restaurant scolaire et à l'accueil périscolaire tout au long de l'année 2023 a confirmé la nécessité de mettre en service dès que possible un nouvel équipement communal qui permettra d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions et d'offrir aux agents communaux des conditions d'exercice de leurs missions plus favorables. Ainsi, la municipalité s'attache depuis plusieurs mois au montage du projet de nouveau pôle enfance-jeunesse intégrant un restaurant scolaire pouvant à terme recevoir une conception des repas sur place, ainsi qu'un espace ALSH suffisamment dimensionné pour absorber l'augmentation des effectifs. Ce nouveau bâtiment, fruit d'un travail collaboratif mené avec les élus et les agents communaux, sera implanté sur la parcelle communale jouxtant l'école et le stade afin d'assurer une continuité et un confort dans les usages du quotidien.



Capacités du futur bâtiment :

- **Une cuisine** conçue pour une production des repas sur place
- **126 places assises au restaurant scolaire** (maternelles + élémentaires) et **un espace self**
- **2 salles d'activités** de près de 75 m² chacune

• 1 salle de sieste

- **Un espace sanitaires** mutualisé pour les différentes fonctions du bâtiment
- **Un espace administratif** (bureaux et salle de réunion) pour les agents



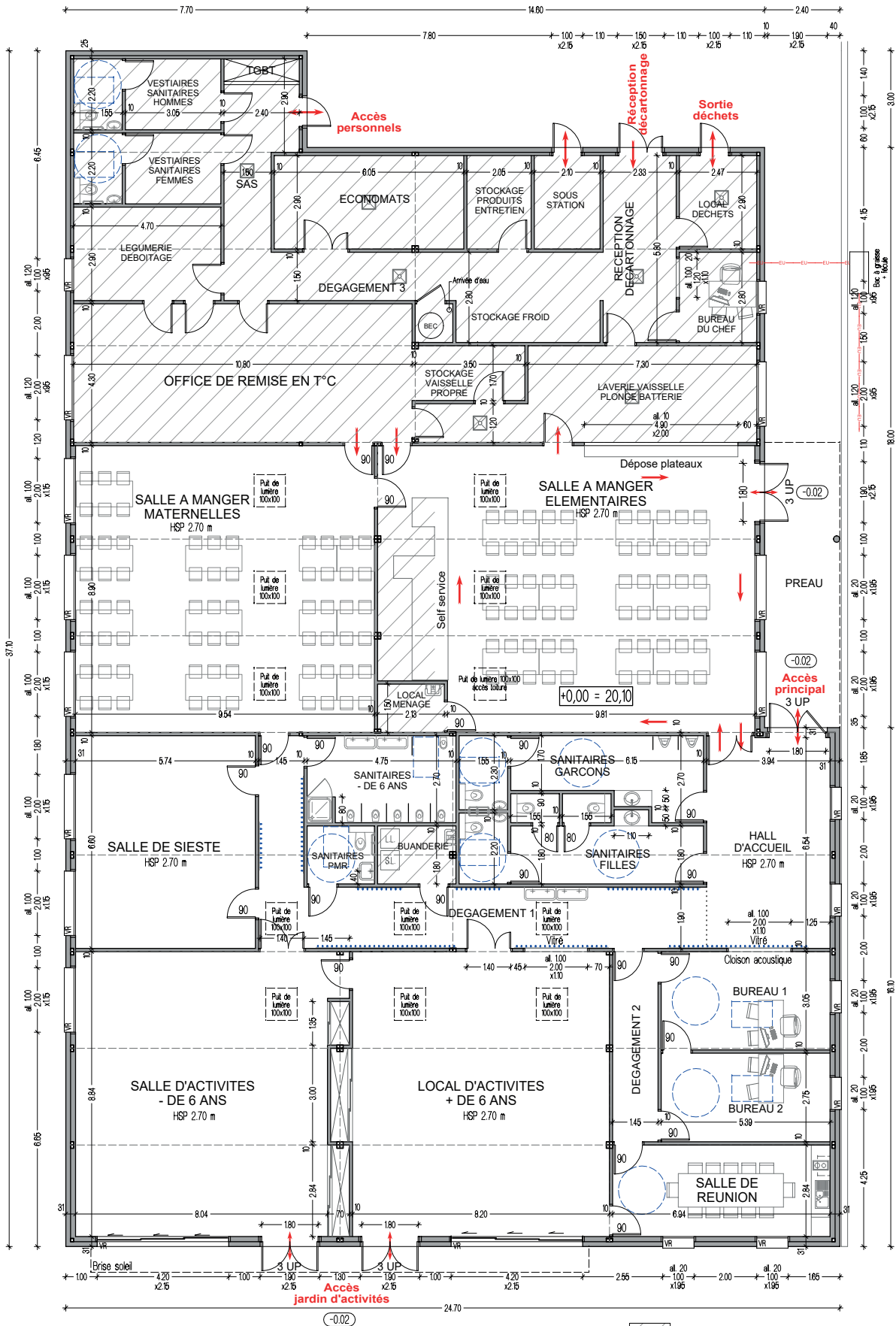
Un autre enjeu fort de ce projet est de répondre à la nécessaire rénovation énergétique de l'école tout en faisant bénéficier au pôle enfance jeunesse d'un mode de chauffage écologiquement vertueux.

Il a été prévu la construction d'une chaufferie bois mutualisée entre les 2 bâtiments, abandonnant ainsi le chauffage au fioul historiquement utilisé.

Planning prévisionnel de réalisation :

Au moment de la rédaction du présent bulletin municipal, la notification des marchés aux entreprises retenues pour la réalisation des travaux est prévue pour le mois d'avril 2024. Cela devrait permettre un démarrage des travaux pour l'été 2024 et une ouverture aux usagers pour la rentrée de janvier 2025.





PLAN RDC - 1/125

..... Porte-manteaux mural
150 unités)

ZONE CUISINE / PLONGE

80
130
Espace d'usage PMR

50
150
Espace de manoeuvre PMR





Plan de financement

	Crédits prévus
Construction modulaire et équipements	2 435 470 €
VRD - Espaces verts	163 750 €
Gros œuvre	84 500 €
Bâtiments modulaires	1 680 000 €
Serrurerie	30 000 €
Clôtures et portails	14 500 €
Signalétique	2 720 €
Chaudière bois et réseau de chaleur	385 000 €
Aléas et imprévus	75 000 €
Missions techniques	257 900 €
Maitrise d'œuvre	214 000 €
AMO suivi travaux	28 900 €
Contrôle technique	5 500 €
SPS	3 500 €
Etude géotechnique	5 000 €
Géomètre	1 000 €
Mobilier	33 500 €
Mobilier enfants/adultes de restauration (complément du mobilier existant)	15 000 €
Agencements , rangements et équipements ALSH	10 000 €
Mobilier de bureau	8 500 €
Divers	30 000 €
Assurance dommages ouvrage	30 000 €
TOTAL HT	2 756 870 €
TOTAL TTC	3 308 244 €

	Recettes
Subventions	1 301 000 €
Conseil départemental	465 000 €
CAF	310 000 €
Etat (DSIL / DETR / ADEME)	265 000 €
Région	201 000 €
GMVA	60 000 €
Fonds propres	350 000 €
Emprunts	1 657 244 €
Emprunt long terme	1 657 244 €
TOTAL TTC	3 308 244 €

	Besoin de trésorerie
Ligne de trésorerie	1 000 000 €
Tirages sur emprunt à court terme	1 000 000 €



Petite enfance

La commune est rattachée au Relais Petite Enfance (RPE) basé à Baden qui a dans ses missions l'accueil, l'information et l'orientation des familles sur les différents modes de garde du territoire (*assistantes maternelles, gardes à domicile et accueils collectifs*). Y sont notamment recensées les places disponibles auprès des 9 assistantes maternelles et de la Maison des Assistants Maternels « *Hauts comme 3 pommes* » de la commune, pour faciliter l'inscription de vos enfants.

Le RPE organise également des temps d'animation pour les enfants et leurs assistantes maternelles (*matinées d'éveil, motricité, éveil musical, bébés lecteurs...*) en complément de l'offre d'activités de l'association bonoviste « *Les P'tits Pirates* » qui regroupent les professionnels de la petite enfance de la commune.

Contacts utiles : • **Relai Petite Enfance** : 02 97 58 00 22 / rpe@baden.fr - **Les P'tits Pirates** : 02 97 57 93 44 pascale.prunier1@gmail.com - **Maryline Moran** ?

Mission Locale du Pays d'Auray



Vous avez moins de 26 ans, vous recherchez un emploi, une formation, une orientation professionnelle, la Mission Locale peut vous aider !

Présente sur l'ensemble du pays d'Auray, la Mission locale exerce une mission de service public de proximité.

Notre mission, favoriser l'insertion professionnelle de tous les jeunes de 16 à 25 ans.

Nous proposons différents services :

- **Des conseils d'orientation professionnelle**
- **Des formations** préparant au cadre professionnel

- **Des offres d'emplois** en lien avec nos partenaires du territoire
- **Des aides** pour des expériences à l'étranger
- Le **libre accès à des ordinateurs** dans les locaux de l'association **ainsi qu'une formation numérique**
- **Des aides au logement, à la santé et à des activités sportives et culturelles**
- **Des aides mobilité** à l'échelle locale, avec la mise à disposition de trottinettes, de vélos électrique, cours de code (*en groupe ou en individuel*), la conduite supervisée sur boîte manuelle ou boîte automatique.
- **Des informations administratives**



Tu es en galère ? Le contrat d'engagement jeune est peut-être fait pour toi !

Contacte la Mission Locale pour en savoir plus au **02.97.56.66.11**

Tu pourras bénéficier d'un accompagnement intensif vers l'emploi !

Le parcours est entièrement personnalisé et peut durer jusqu'à 12 mois en fonction de ton profil, avec l'objectif de t'aider à définir ton projet professionnel et à trouver un emploi.

Quand un jeune signe son contrat, il bénéficie de :

- **Un accompagnement par un conseiller dédié** qui le suit tout au long de son parcours et jusqu'à ce qu'il accède à un emploi durable
- **Un programme d'au minimum 15 à 20 heures par semaine** composé de différents types d'activités
- **Une allocation pouvant aller jusqu'à 528 euros par mois** en fonction de ses ressources et sous condition de respecter ses engagements.

Tu peux être reçu à Auray ou sur une commune proche de chez toi si tu n'as pas de moyen de locomotion.

Contacte-nous ou suis-nous sur les réseaux sociaux :

missionlocaleauray

<https://mlauray.fr/>

Mission Locale Auray

02.97.56.66.11

Vie associative et culturelle



Emmanuelle ROTIEL / Conseillère déléguée
Associations, évènementiel, culture et sport

Vie associative et culturelle

Chaque année au Bono, nous avons grand plaisir à retrouver des manifestations récurrentes portées par les associations et leurs bénévoles qui ne manquent pas de dynamisme et d'enthousiasme.

En 2023 nous avons pu retrouver les traditionnelles foulées du Bono ainsi que le trail, les fêtes du Port et du Forban ou encore les festivités de fin d'année avec le marché de Noël et le Père Noël marin.



Outre la mise en place de ces évènements tout au long de l'année, les associations culturelles et sportives font parler d'elles de par leurs résultats en compétitions, leurs expositions ou leurs prestations diverses et variées à l'instar de la Fanfare, du collectif Art ô Bono, des équipes de football, notamment la montée de l'équipe A en régionale 3, ou du club de Jiu Jitsu brésilien qui s'est illustré au niveau international.



© Clémentine BELLEGO



Les associations et la municipalité ne sont pas en manque de créativité et grâce à leurs nombreuses idées nous avons pu voir l'arrivée de nouveaux rendez-vous qui s'annoncent pérennes tels que :

- La **rando gourmande**
- **Bono Bouge**,
- Le **collectif Apéros Klam** et les **marchés semi nocturnes**
- La **fête d'Halloween**.



Les projets pour 2024 :

- **27/01**: 5^{ème} anniversaire de la médiathèque
- **01/04**: Trail du Bono et 100^{ème} édition des foulées
- **14/04** : Bono Bouge
- **04/05** : Pixel Deiz
- **18 et 19/05** : Fête du Forban
- **01/06** : Fête (*faites*) du sport
- **08/06** : Fête de la musique
- **23/06** : Kermesse de l'école
- **30/05, 04/07 et 01/08** : Collectif Apéros Klam
- **17/08** : Fête de l'été
- **07/09** : Le Forban fait son festival
- **31/10** : Soirée Halloween



La médiathèque

La médiathèque a ouvert ses portes au public le 19 janvier 2019. Elle a fêté au début de cette année ses 5 ans d'existence avec notamment la venue de la compagnie Système B et de son concert l'Arbre à Danser format Bonzaï.

Lieu phare dédié à la culture accessible à tous, vous y êtes accueilli par deux agents : Alice et Virginie, qui sont entourées de neuf bénévoles assidus.

Chaque année, la médiathèque propose une programmation variée et pour tous les publics, des rendez-vous mensuels, des événements ponctuels, des expositions, des animations en lien avec le réseau des Médiathèques du Golfe Numérigolfe, Balade(s) en médiathèques et Le Prix des Jeunes Lecteurs, mais aussi des partenariats riches et réguliers avec des acteurs locaux (*école, structures et professionnelles de la petite enfance, associations, Médiathèque Départementale ...*).

Abonnés

- Inscriptions en cours de validité
> **1252**
- Dont les « actifs » (*ayant emprunté au moins 1 fois en 2023*)
> **893**
- Dont les nouveaux inscrits
> **157**

Fréquentation

- Moyenne mensuelle
> **1 233**
- Total sur l'année
> **14 399**

Répartition par âge des publics

- 0-14 ans
> **520**
- 15-24 ans
> **123**
- 25-59 ans
> **334**
- 60 ans et plus
> **275**

« Ty Tom », spectacle de Cédric Hergault (programmation Déclic - Golfe du Morbihan-Vannes agglomération).



Lectures en plein air



Concert des élèves musiciens de l'association Récréative



« Au fil du bocage » de Michel Corrigan



Jeux de société avec Le Ludozaire



Atelier numérique « crée ton émission » avec Sylvain Ceccaldi



Numérigolfe, tournoi de Mario Kart Deluxe



Rencontre avec le poète Falmarès



Les bébés lecteurs en plein air

Le mot de vos conseillers départementaux

Avec un budget de 865 M€ en 2024, le département du Morbihan est un acteur incontournable des solidarités humaines. En effet, plus de 65 % de son budget est consacré à accompagner les Morbihannaises et les Morbihannais au quotidien, de la petite enfance à la perte d'autonomie notamment.

Il est aussi le premier partenaire des communes, en soutenant financièrement leurs investissements et en menant de manière volontariste la réalisation d'infrastructures comme ici sur la commune de Le Bono. Le tronçon de voie verte, inscrit au schéma cyclable départemental, fait partie d'un itinéraire qui reliera Auray à Vannes.

Pour mémoire, ce sont 250 km qui seront à terme réalisés et financés entièrement par le département. Le tronçon vers Baden est en cours de finalisation et représente un

investissement de 1.2 M€. Le département engagera cette année les études pour prolonger cette voie verte jusqu'au Moulin de Pomper.

Le département est aussi présent aux côtés des associations qui mènent de nombreux projets pour promouvoir la culture, le sport et organisent des animations qui participent au dynamisme local, renforcent les liens, la convivialité et font du Morbihan un département où il fait bon vivre.

À l'image des maires, nous sommes des élus de proximité à l'écoute de chacune et chacun, n'hésitez pas à nous contacter, nous sommes à votre disposition.

Vos conseillers départementaux du canton de Vannes 2

*Sophie LEBRETON
Denis BERTHOLOM,
Maire de Larmor-Baden*

Les compétences du département et joindre vos élus



**POUR TOUT SAVOIR SUR
VOS DROITS, LES AIDES ET LES
DISPOSITIFS DU DÉPARTEMENT**

MORBIHAN.FR

LE HANDICAP	LA CULTURE
LA PERTE D'AUTONOMIE	LE SPORT
L'ENFANCE ET LA FAMILLE	L'ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS
L'INSERTION (RSA) ET L'EMPLOI	L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES
L'ÉDUCATION	L'ENVIRONNEMENT
LES BOURSES JEUNES	LES ROUTES



**POUR
CONTACTER
VOS ÉLUS**
du canton
de Vannes 2

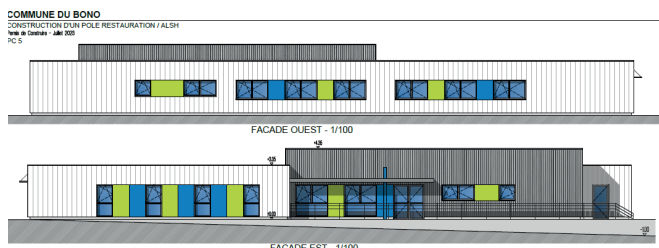
Sophie LEBRETON : sophie.lebreton@morbihan.fr
Denis BERTHOLOM : denis.bertholom@morbihan.fr
Collaboratrice : isabelle.chiocci@morbihan.fr

02 97 54 83 92

Les aides du département accordées en 2023

Le département est partenaire de Le Bono en soutenant ses investissements à hauteur de 209 314 €.

- 85 425 € pour la construction du pôle enfance-jeunesse
- 80 719 € pour l'installation d'une chaudière bois mutualisé avec le réseau de chaleur
- 33 300 € pour la restauration du vieux pont suspendu
- 7 710 € pour l'aménagement des rues Jean Jaurès et Poincaré
- 2 160 € pour l'entretien des itinéraires de randonnée



Des aides en ligne à votre service

Espace Autonomie Santé (EAS)

L'Espace Autonomie Santé vous accueille pour vous informer, vous orienter et vous accompagner dans vos différentes démarches liées à l'âge, la perte d'autonomie et au handicap.

Association «Appui au Parcours de Santé»

Zone d'activité Saint Thébaud - 1 rue Jean Marc Guyomarc'h - 56890 SAINT AVE - 02 97 48 97 97
www.aps56.org



Appui au
PARCOURS
DE SANTÉ

Centre Médico Social

L'équipe pluridisciplinaire propose un accueil gratuit et adapté à chaque situation, des consultations médicales ou encore un soutien social pour faire face aux difficultés de la vie (*assistantes sociales, éducateurs, médecins, puéricultrices, sages-femmes*)

CMS Vannes Les Vénètes

5 rue Cdt Charcot - 56000 VANNES
tel : 02 97 69 52 00

Il accompagne aussi les associations ou les particuliers dans leurs projets

- 75 000 € ont été attribués à différentes associations sportives, culturelles, patrimoniales ou de solidarité
- 3 534 € à des particuliers pour des travaux en faveur du maintien à domicile des personnes handicapées et des bourses pour les jeunes.

Des aides en ligne à votre service



Aidants Morbihan

Un site unique au service des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de leurs aidants et proches pour trouver toutes les informations utiles pour mieux vivre et accompagner la perte d'autonomie.

aidants.morbihan.fr

NOUS VOUS AIDONS

aidants.morbihan.fr

ENSEMBLE, CONJUGUONS LE VERBE AIDER



L'allocation personnalisée d'autonomie (APA)

L'APA est une allocation versée par le conseil départemental destinée aux personnes âgées de 60 ans permettant de prendre en charge les dépenses nécessaires pour rester vivre à domicile malgré la perte d'autonomie. Toutes les informations sur morbihan.fr

Vous avez plus de 60 ans et vous rencontrez des difficultés pour accomplir seul(e) les actes du quotidien (préparer vos repas, vous déplacer, vous habiller...) ?

L'APA, une aide pour la mise en place de solutions

Tribune opposition : Les élus de «Bien vivre ensemble au Bono»

Cette nouvelle édition annuelle du bulletin municipal nous offre la possibilité de vous présenter nos meilleurs vœux de bonheur, de santé et de réussite pour cette nouvelle année.

Cela fait maintenant plus de 3 ans que nous siégeons au sein du Conseil municipal. Cette expérience nous conforte, plus que jamais, dans l'idée que l'échelon local offre de multiples possibilités d'actions pour permettre de bien vivre ensemble, en préservant l'identité du Bono et en favorisant un cadre de vie respectueux de chacun et de l'environnement, ce qui permettra aux générations futures de continuer à s'investir à leur tour.

Grâce à ce mandat et aux échanges avec vous, Bonovistes, que nous souhaiterions plus nombreux encore, nous sommes conscients des nombreux enjeux que la Commune doit relever. Notamment **la question de l'accès au logement** qui, nous l'espérons, trouvera un début de solution dans la construction de la ZAC sud. Il faudra toutefois rester vigilant à ce que cette opération d'aménagement prenne en compte les retours d'expérience de la ZAC nord, les questions de circulation, de mobilité douce et de perméabilisation du sol.

Une autre préoccupation majeure concerne **la mobilité et l'autonomie des Bonovistes** non véhiculés. Comment répondre aux besoins de ces derniers en termes de transport en commun et de déplacement au sein d'un bassin de vie qui ne correspond pas forcément au découpage administratif actuel ?

Comment mobiliser nos partenaires institutionnels et nos voisins pour réfléchir à un schéma de déplacement cohérent qui permettrait à nos anciens de conserver une vie sociale et économique et à nos jeunes actifs ou étudiants de pourvoir à leurs obligations professionnelles ?

Sans compter tous ceux qui ne demandent qu'à profiter des richesses naturelles, culturelles et sportives qu'offre notre territoire...

Un travail est engagé avec Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (GMVA) à ce sujet et vous pouvez compter sur notre investissement et notre force de proposition. En attendant, notre suggestion d'un minibus solidaire destiné à la fois aux associations et aux Bonovistes, soutenu par les commerçants de la Commune, pourrait être une partie de la solution.

Par ailleurs, le grand projet à venir est **la construction d'un pôle cantine/centre de loisirs**.

À défaut d'avoir eu une concertation citoyenne au préalable, nous espérons qu'une réunion publique sera programmée afin de présenter aux Bonovistes cet investissement coûteux financièrement et en surface constructible. En effet, ce projet engage les finances de notre Commune sur les 20 prochaines années et condamne de facto la rénovation de l'ancienne école.

De plus, pour la partie cantine scolaire, nous avons toujours insisté sur l'importance de basculer d'un espace de réchauffage à une cuisine de préparation. Que ce soit enfin l'occasion de proposer à nos enfants des repas de qualité, grâce à un partenariat avec une filière agricole locale !

Une réunion de **notre bilan de mi-mandat** a eu lieu le 13 avril 2023 à laquelle environ 70 personnes étaient présentes. Nous avons été ravis de constater que les Bonovistes sont toujours intéressés par les affaires de la Commune. Tout comme nous, ils déplorent un manque cruel de communication de la part du Conseil municipal sur la gestion et les projets de leur Commune. Les valeurs de transparence, de partage et de bien vivre ensemble sont toujours celles des Bonovistes. A nous de leur permettre de se faire entendre !

Nous souhaitons organiser **un nouveau temps d'échange avec vous en 2024** ; en attendant n'hésitez pas à nous écrire.

François, Gaëlle, Mickaël et Salomé

Mickaël Le Mouroux : Commissions Maritime, Restauration scolaire, Développement économique, Enfance et Jeunesse, Impôts directs, Liste électorale, Comité de pilotage de la ZAC.

Contact : mickael.lemouroux@lebono.fr

Gaëlle Mandart-Beysac : Membre du CCAS, Commissions Restauration scolaire, Communication, Elue à la SAFER.

Contact : gaelle.mandart-beysac@lebono.fr

François Vaillant : Commissions Urbanisme Aménagement du territoire, Travaux et Environnement, Suivi du PLU, Finances, Appels d'offres et marchés.

Contact : francois.vaillant@lebono.fr

Salomé Toitot : Commissions Maritime, Patrimoine, Vie Associative-Culturelle-Sportive, Tourisme, Marché hebdomadaire, Membre du conseil des mouillages, Membre de la Mission Locale.

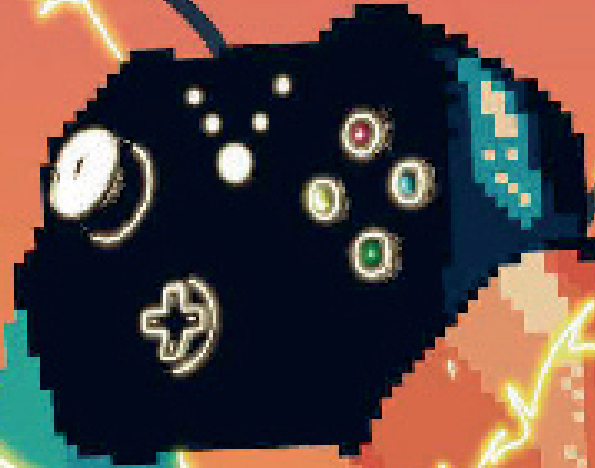
Contact : salome.toitot@lebono.fr

« Si tu veux construire un bateau, ne rassemble pas tes hommes et femmes pour leur donner des ordres, pour expliquer chaque détail, pour leur dire où trouver chaque chose... Si tu veux construire un bateau, fais naître dans le cœur de tes hommes et femmes le désir de la mer », Antoine de Saint-Exupéry.

PIXEL
DEIZ..

4 MAI
2024

Première
Edition



LE BONO

10h - 18h | GRATUIT

PLACE JOSEPH LE CLANCHE

◆ AVEC LA PARTICIPATION D'EDWARD
CRÉATEUR DE CONTENU RETROGAMING
AUX 300K ABONNÉS SUR YOUTUBE

TOURNOI MARIO KART SUR SWITCH, CONFÉRENCES
ESPACE FAMILLE, CONSOLES NOUVELLE GÉNÉRATION
ESPACE RETROGAMING, BORNES D'ARCADE, ATELIERS
RESTAURATION SUR PLACE, AIR DE PIQUE-NIQUE, BUVETTE

Crédits Graphiques : mairielebono - Mairie Le Bono



Suivez l'actualité de la commune sur les réseaux !



Facebook : Mairie Le Bono



Instagram : @mairielebono



Téléchargez Centolive sur votre téléphone IOS ou android !

Ne pas me jeter sur la voie publique !

